

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE
1 bd Lakanal – BP 9033
24019 - PERIGUEUX

DD062-2013

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil
en exercice : 67
Présents : 44
Votants : 54
Pouvoirs : 10

Date de convocation du Conseil de la
Communauté d'Agglomération
Le 21 juin 2013

Le 28 juin 2013

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : CONSTRUCTION DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE
DE NOTRE DAME DE SANILHAC : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes DE PISCHOFF, CASA, BELOMBO, DUTHEIL, CONTIE, SIMEON, MOULENES, PATRIAT, TYTGAT,

MM. BROUILLAUD, COURTEY, BUISSON, LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, LE PAPE, DAUGIERAS,
ROUSSARIE, BARBARY, CORTEZ, DASSEUX, PEYROUNY, ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET,
LARENAUDIE, MOYRAND, BOUDY, BOURGEOIS, DUPUY, GERAUD, LE GUAY, MINGASSON, MOUTAWAKKIL,
NASSEYS, BUFFIERE, ROULAUD, DECABRAS-MATA, PLAN, GEORGIADES, COLBAC.

ABSENTS :

Mmes LEBouc, BOUSSARIE, DOAT, DOUX-BRUN, KARASSEFF, LABAILS, MARCHAND, NOUGUEZ, REINHART,
ROUGIER,

MM. SIMON, VAUBOURGOIN, PRADEAU, TESTUT, ROY, BELLOTEAU, DESMESURE, GELINEAU, LE VACON,
LINTIGNAC, MATHIVET, MINGASSON, MOUTAWAKKIL, THOMAS, MATELAT.

POUVOIRS :

| | | |
|----------------|-----------|----------------|
| M. ROY | pouvoir à | Mme SIMEON |
| M. DESMESURE | pouvoir à | Mme PATRIAT |
| Mme LABAILS | pouvoir à | Mme REINHART |
| M. KARASSEFF | pouvoir à | Mme TYTGAT |
| M. MATELAT | pouvoir à | M. NASSEYS |
| M. VAUBOURGOIN | pouvoir à | M. BERIT-DEBAT |
| M. GELINEAU | pouvoir à | M. BOUDY |
| Mme MARCHAND | pouvoir à | Mme MOULENES |
| Mme DOAT | pouvoir à | M. MOYRAND |
| Mme DOUX-BRUN | pouvoir à | M. MOUTAWAKKIL |

DD062-2013

OBJET : CONSTRUCTION DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE DE NOTRE DAME DE SANILHAC : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que par délibération du 21 décembre 2012, le conseil communautaire a décidé de la construction de l'aire de grand passage de Notre-Dame de Sanilhac pour un budget de travaux de 864 000 € HT (valeur décembre 2012).

Considérant qu' une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée le 12 avril 2013 avec une remise des offres le 16 mai 2013.

Que l'ouverture des plis s'est déroulée le 21 mai 2013.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 juin 2013 propose d'attribuer le marché aux candidats suivants :

Lot 1 (terrassement/VRD) : SNPTP base+option pour un montant de 411 655.60 € HT

Lot 2 (Electricité) : B Electric base+option pour un montant de 72 091.05 € HT

Lot 3 (Plomberie et équipements sanitaires) : Gaillard pour un montant de 16 725 € HT

Lot 4 (Aménagements paysagers) : Jaroussie base +options 1 et 2 pour un montant de 79 142.44 € HT

Soit un total de 579 614.14 € HT pour l'ensemble de l'opération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer les marchés avec les candidats proposés par la commission d'appels d'offres.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération publiée le - 5 JUIL. 2013

Délibération certifiée exécutoire

à compter du

Pour extrait conforme,

Périgueux, le 16 JUIL. 2013

Pour le Président et par délégation,
Le Vice Président de l'administration générale,
Jean Guy NASSEYS